

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/10/2024 - 15867 - 2006 B 00249 - 404 692 766 - AIR 7

Désignation de l'entreprise		SARL AIR 7		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		GAL MARCHANDE LECLERC - RN 84500 BOLLENE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 0 4 6 9 2 7 6 6 0 0 0 1 1		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		29/02/2024	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	379	379	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	437 523	100 000	337 523
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	3 159	3 159	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	123 061	114 414	8 647
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	1 219		1 219
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	500		500
	TOTAL (II)		BJ		BK	217 952	347 890
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	2 247
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT	262 519	BU		27 759
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	191 721	CA		191 721
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
		Disponibilités	CF	484 093	CG		484 093
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 498	CI		12 498
	TOTAL (III)	CJ	953 079	CK	34 760	918 319	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 518 923	IA	252 712	1 266 210	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		300	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AIR 7			Néant ☐ *		
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 177 612.....)		DA	177 612	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	2 709 211	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	16 988	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	317 305	
	Report à nouveau		DH	(3 072 927)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(136 850)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	11 339	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	7 111	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	120 976	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	966 210	
	Dettes fiscales et sociales		DY	64 419	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	88 805	
	Autres dettes		EA	7 347	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	1 254 870		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 266 210		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	465 985
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	7 111	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AIR 7										Néant ☐ *	
			Exercice N								
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	1 142 605	FB		FC	1 142 605			
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	6 258	FH		FI	6 258			
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 148 863	FK		FL	1 148 863			
	Production stockée*							FM			
	Production immobilisée*							FN			
	Subventions d'exploitation							FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	170 782		
	Autres produits (I) (11)							FQ	37 927		
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 357 573		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	648 784		
	Variation de stock (marchandises)*							FT	(57 440)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	1 650		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	5 626		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	259 132		
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	12 924		
	Salaires et traitements*							FY	265 010		
	Charges sociales (10)							FZ	86 840		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al.3 du CGI)			HS		GA	4 636		
			- dotations aux provisions*					GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	34 760		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD			
	Autres charges (12)							GE	126 895		
		Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 388 820			
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(31 247)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO			
			Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	5 630		
	Différences négatives de change							GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
			Total des charges financières (VI)					GU	5 630		
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(5 630)			
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(36 877)			

Désignation de l'entreprise SARL AIR 7										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	53	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC	51 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	51 053	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	27	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	51 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG	100 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	151 027	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(99 973)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 408 627
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 545 477
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(136 850)
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
		- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	30 214
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 18 518									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	956
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	1 940	obligatoires	A9	28 274			
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales								4			
Autres charges et produits exceptionnels sur opérations de gestio								23	53		
Titres de participation								51 000	51 000		
Provision dépréciation fonds de commerce								100 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

*Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 29/02/2024,
dont le total est de 1 266 210 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dégageant une perte de 136 851 euros.*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2023 au 29/02/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 29/02/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et méthodes comptables

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit d'un montant de 7.112 € incluent au passif du bilan des découverts à hauteur de 7.112 € au 29/02/2024. Ces découverts proviennent de la comptabilisation des chèques établis dans le cadre de plans de financement réclamés par les principaux fournisseurs de votre société.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,55 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 60-64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2024)

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2023 a décidé de la dissolution anticipée de la société AIR 8.

Notes sur le bilan

Actif immobiliséTableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	437 524			437 524
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	380			380
Immobilisations incorporelles	437 903			437 903
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 159			3 159
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	61 323		17 903	43 419
- Matériel de transport	6 000			6 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 642			73 642
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	144 124		17 903	126 221
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	52 220		51 000	1 220
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	500			500
Immobilisations financières	52 720		51 000	1 720
ACTIF IMMOBILISE	634 747		68 903	565 843

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporellesFonds commercial

	29/02/2024
Éléments achetés	437 224
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	437 224

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice nous indiquent que la valeur actuelle des fonds commerciaux est inférieure à la valeur comptable figurant à l'actif de bilan. A ce titre, une dépréciation de 100 k€ a été constatée.

Dépréciation du fonds commercial : 100 000 euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	380			380
Immobilisations incorporelles	380			380
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 159			3 159
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	56 528	1 567	17 903	40 192
- Matériel de transport	1 800	2 000		3 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	69 352	1 070		70 422
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	130 840	4 637	17 903	117 573
ACTIF IMMOBILISE	131 219	4 637	17 903	117 953

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 204 720 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	500		500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	191 721	191 721	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 499	12 499	
Total	204 720	204 220	500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	294
Total	294

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		100 000		100 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	51 000		51 000	
Stocks	16 755	34 760	16 755	34 760
Créances et Valeurs mobilières	154 027		154 026	
Total	221 782	134 760	221 781	134 760
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		34 760	170 782	
Financières				
Exceptionnelles			51 000	

Capitaux propresComposition du capital social

Capital social d'un montant de 177 612,50 euros décomposé en 11 651 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 254 871 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 112	7 112		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	10 220	10 220		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	966 210	177 325	788 885	
Dettes fiscales et sociales	64 420	64 420		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	88 805	88 805		
Autres dettes (**)	118 104	118 104		
Produits constatés d'avance				
Total	1 254 871	465 986	788 885	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	110 756			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 596 euros.

Charges à payer

	29/02/2024	28/02/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	6 049	2 629
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 195	17 744
Dettes fiscales et sociales	30 919	41 871
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	59 162	62 244

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	29/02/2024	28/02/2023
Charges d'exploitation	12 499	14 841
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	12 499	14 841

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 570 euros

Charges et Produits exceptionnels

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	4	
Autres charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion	23	53
Titres de participation	51 000	51 000
Provision dépréciation fonds de commerce	100 000	
TOTAL	151 027	51 053

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 7 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	3	
Ouvriers		
Total	7	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets-esc comptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	48 334
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE SUR ABANDON DE CREANCES SCI BOLN 11</i>	169 234
<i>CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE SUR FRANCHISE DE LOYERS SCI BOLN 11</i>	116 303
Autres engagements donnés	285 537
Total	333 871
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 48 334 euros

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de commerce de détail de l'habillement-textile.

Hypothèse retenue: départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.

Evènements postérieurs à la clôture

La société AIR 7 exploite un fonds de commerce à BOLLENE, sous enseigne PEOPLE'S PARADISE. Les locaux sont loués à la SCI BOLN 11 dans le cadre d'un bail commercial moyennant un loyer de 7.911 euros HT par mois, soit 94.932 euros HT par an.

Divers accords ont été conclus au cours des dernières années entre les deux sociétés, la SCI BOLN 11 détient sur la société AIR 7 une créance d'un montant de 788.885 euros TTC au 29 février 2024.

Il n'est pas prévu que la SCI demande le règlement de la créance qu'elle détient auprès de la société AIR 7 dans les douze prochains mois.

A.I.R. 7

Société à responsabilité limitée
au capital de 177.612,49 euros
Siège social : Saint-Pierre
Route Nationale
Centre Commercial
Cité 4
84500 BOLLENE
404 692 766 RCS AVIGNON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE EN DATE DU 30 AOÛT 2024
--

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 29 février 2024 s'élevant à -136.850 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-136.850 euros
---------------------	----------------

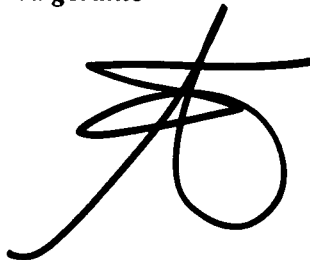
Intégralement au compte « Report à Nouveau », soit qui s'élève ainsi à -3.209.778 euros	- 136.850 euros
--	-----------------

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 11.339 euros, les « autres réserves » à 317.305 euros et le report à nouveau à -3.209.778 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Copie certifiée conforme à l'original,
La gérante*





AIR 7

Société à responsabilité limitée

Au capital de 177 612 €

Siège social : BOLLENE (84500)

Centre commercial E.Leclerc

Cité 4, Saint Pierre

RCS ROMANS N° 404 692 766

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 29 Février 2024

**MAGNAT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
840 Rue Pasteur
38670 – CHASSE SUR RHONE
Tel. 04 72 49 23 30**

MAGNAT AUDIT • 840 rue Pasteur • BP 33 • 38670 CHASSE SUR RHONE

Tél. : 04 72 49 23 30 • e-mail : chasse@aliantis.net

**SARL AU CAPITAL DE 20.000 EUROS MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE GRENOBLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES AUVERGNE-RHONE-ALPES RCS VIENNE B 520 788 340 • SIRET 520 788 340 00013 • NAF 6920 Z**

Membre de



AIR 7
Société à responsabilité limitée
Au capital de 177 612 €
Siège social : BOLLENE (84500)
Centre commercial E.Leclerc
Cité 4, Saint Pierre
RCS ROMANS N° 404 692 766

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 29 Février 2024

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIR 7 relatifs à l'exercice clos le 29 Février 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Membre de ²

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Mars 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Incertitude relative à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres informations » de l'annexe des comptes annuels concernant l'encours fournisseur avec la SCI BOLN 11.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe intitulées « Fonds commercial » et « Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières » exposent les méthodes d'évaluation et de dépréciation du fonds de commerce et des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Membre de ³

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-14 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par la gérante.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il

estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

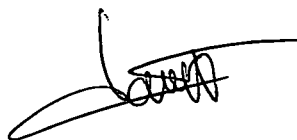
CHASSE SUR RHONE, le 1^{er} Août 2024

Le commissaire aux Comptes

MAGNAT AUDIT
840 rue Pasteur BP 33
38670 CHASSE SUR RHONE

Représenté par

Valérie COUGNOT



Membre de ⁵

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 29/02/2024	Net 28/02/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	380	380		
Fonds commercial (1)	437 524	100 000	337 524	437 524
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 159	3 159		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	123 061	114 414	8 647	13 284
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 220		1 220	1 220
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	500		500	500
	565 843	217 953	347 890	452 527
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	2 247		2 247	7 874
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	262 520	34 760	227 760	188 324
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				29 964
Autres créances	191 721		191 721	192 136
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	484 093		484 093	458 262
Charges constatées d'avance (3)	12 499		12 499	14 841
	953 080	34 760	918 320	891 400
Frais d'émission d'emprunt à étaier				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 518 923	252 713	1 266 210	1 343 927
(1) Dont droit au bail			300	300
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				179 777

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Bilan passif

	29/02/2024	28/02/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	177 612	177 612
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 709 212	2 709 212
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	16 988	16 988
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	317 305	317 305
Report à nouveau	-3 072 928	-2 970 060
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-136 851	-102 868
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 340	148 190
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 112	11 752
Emprunts et dettes financières diverses (3)	120 976	115 346
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	966 210	879 432
Dettes fiscales et sociales	64 420	88 690
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	88 805	88 805
Autres dettes	7 348	11 712
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 254 871	1 195 737
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 266 210	1 343 927
(1) Dont à plus d'un an (a)	788 885	682 153
(1) Dont à moins d'un an (a)	465 986	513 584
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	7 112	11 752
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	29/02/2024	28/02/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	1 142 605	1 100 778
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	6 259	32 406
Chiffre d'affaires net	1 148 864	1 133 184
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	170 782	83 687
Autres produits	37 928	20 233
Total des produits d'exploitation (I)	1 357 574	1 237 104
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	648 784	512 888
Variations de stock	-57 440	56 145
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 651	11 311
Variations de stock	5 627	-5 781
Autres achats et charges externes (a)	259 132	255 807
Impôts, taxes et versements assimilés	12 925	12 208
Salaires et traitements	265 011	234 409
Charges sociales	86 840	73 629
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 637	4 218
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	34 760	135 464
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	126 895	920
Total des charges d'exploitation (II)	1 388 821	1 291 218
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-31 247	-54 114
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		951
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)		951
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		51 000
Intérêts et charges assimilées (4)	5 630	2 532
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	5 630	53 532
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-5 630	-52 581
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-36 877	-106 695

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat (suite)

	29/02/2024	28/02/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	54	65
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	51 000	3 976
Total des produits exceptionnels (VII)	51 054	4 041
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	27	214
Sur opérations en capital	51 000	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 000	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	151 027	214
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-99 974	3 827
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits	1 408 627	1 242 096
Total des charges	1 545 478	1 344 964
BENEFICE OU PERTE	-136 851	-102 868
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

*Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 29/02/2024,
dont le total est de 1 266 210 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dégageant une perte de 136 851 euros.*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2023 au 29/02/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 29/02/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Commissaire Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit d'un montant de 7.112 € incluent au passif du bilan des découverts à hauteur de 7.112 € au 29/02/2024. Ces découverts proviennent de la comptabilisation des chèques établis dans le cadre de plans de financement réclamés par les principaux fournisseurs de votre société.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,55 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 60-64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2024)

Commissariat Finances Révisior
Commissaire aux Comptes

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2023 a décidé de la dissolution anticipée de la société AIR 8.

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	437 524			437 524
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	380			380
Immobilisations incorporelles	437 903			437 903
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 159			3 159
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	61 323		17 903	43 419
- Matériel de transport	6 000			6 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 642			73 642
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	144 124		17 903	126 221
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	52 220		51 000	1 220
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	500			500
Immobilisations financières	52 720		51 000	1 720
ACTIF IMMOBILISE	634 747		68 903	565 843

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	29/02/2024
Éléments achetés	437 224
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	437 224

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice nous indiquent que la valeur actuelle des fonds commerciaux est inférieure à la valeur comptable figurant à l'actif de bilan. A ce titre, une dépréciation de 100 k€ a été constatée.

Dépréciation du fonds commercial : 100 000 euros

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	380			380
Immobilisations incorporelles	380			380
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 159			3 159
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	56 528	1 567	17 903	40 192
- Matériel de transport	1 800	2 000		3 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	69 352	1 070		70 422
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	130 840	4 637	17 903	117 573
ACTIF IMMOBILISE	131 219	4 637	17 903	117 953

Actif circulantEtat des créances

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 204 720 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	500		500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	191 721	191 721	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 499	12 499	
Total	204 720	204 220	500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	294
Total	294

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		100 000		100 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	51 000		51 000	
Stocks	16 755	34 760	16 755	34 760
Créances et Valeurs mobilières	154 027		154 026	
Total	221 782	134 760	221 781	134 760
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		34 760	170 782	
Financières				
Exceptionnelles			51 000	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 177 612,50 euros décomposé en 11 651 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 254 871 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 112	7 112		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	10 220	10 220		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	966 210	177 325	788 885	
Dettes fiscales et sociales	64 420	64 420		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	88 805	88 805		
Autres dettes (**)	118 104	118 104		
Produits constatés d'avance				
Total	1 254 871	465 986	788 885	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	110 756			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 596 euros.

Charges à payer

	29/02/2024	28/02/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	6 049	2 629
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 195	17 744
Dettes fiscales et sociales	30 919	41 871
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	59 162	62 244

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	29/02/2024	28/02/2023
Charges d'exploitation	12 499	14 841
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	12 499	14 841

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 3 570 euros

Charges et Produits exceptionnels**Opérations de l'exercice**

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	4	
Autres charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion	23	53
Titres de participation	51 000	51 000
Provision dépréciation fonds de commerce	100 000	
TOTAL	151 027	51 053

Commissaire Finances Révision
Commissaire aux Comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 7 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	3	
Ouvriers		
Total	7	

Engagements financiers

Engagements donnés

Commissaire aux Comptes
Commissaire aux Comptes

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	48 334
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE SUR ABANDON DE CREANCES SCI BOLN 11</i>	169 234
<i>CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE SUR FRANCHISE DE LOYERS SCI BOLN 11</i>	116 303
Autres engagements donnés	285 537
Total	333 871
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 48 334 euros

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de commerce de détail de l'habillement-textile.

Hypothèse retenue: départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.

Evènements postérieurs à la clôture

La société AIR 7 exploite un fonds de commerce à BOLLENE, sous enseigne PEOPLE'S PARADISE. Les locaux sont loués à la SCI BOLN 11 dans le cadre d'un bail commercial moyennant un loyer de 7.911 euros HT par mois, soit 94.932 euros HT par an.

Divers accords ont été conclus au cours des dernières années entre les deux sociétés, la SCI BOLN 11 détient sur la société AIR 7 une créance d'un montant de 788.885 euros TTC au 29 février 2024.

Il n'est pas prévu que la SCI demande le règlement de la créance qu'elle détient auprès de la société AIR 7 dans les douze prochains mois.

Commissariat Finances Révision
Commissaire aux Comptes

**GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE**

20 SEP. 2024

ARRIVÉE

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AVIGNON**
2 Boulevard Limbert
BP 21063
84097 AGINON
CEDEX 9

LE CANNET, le 17 septembre 2024

Objet : SARL AIR7
DEPOT ANNUEL DES COMPTES EX. CLOS 29 FEVRIER 2024
N° RCS : 404 692 766 RCS AVIGNON
N/réf. : BAL/CVE

Madame, Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint en un exemplaire :

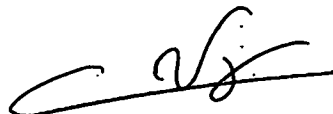
Aux fins de dépôt des comptes annuels, les documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 29/02/24 ;
- texte de l'affectation du résultat ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes.

Vous trouverez également un chèque de 44,50 euros, correspondant au montant des frais.

Pour toute correspondance, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous adresser directement à **Cabinet TRINTIGNAC & Associés, 570 avenue du Campon, (06110) LE CANNET (04.92.188.900)**.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.



Catherine VERRECCHIA
Responsable juridique

PJ/